



Original anglais

**MAINTENIR LA STABILITE FINANCIERE DANS UNE ECONOMIE MONDIALE :
L'OCDE PEUT-ELLE JOUER UN ROLE ?**

9 décembre 1998

Note de discussion destinée à la consultation entre le BIAC et la Commission de liaison de l'OCDE avec les organisations internationales non gouvernementales

I. Introduction : la volatilité des marchés financiers

1. L'instabilité qui affecte depuis quelque temps les marchés financiers du monde entier suscite, d'une part, une inquiétude générale quant à l'imminence d'une crise mondiale et, d'autre part, un débat nourri sur les causes de la volatilité et les solutions possibles à ce phénomène. Le BIAC a l'honneur de présenter son analyse de la situation, ainsi que ses suggestions sur ce que peut faire l'OCDE pour rétablir la stabilité et la confiance dans le système financier international.
2. Le BIAC considère la liberté des mouvements de capitaux comme un facteur essentiel de l'investissement, de la croissance et de l'emploi dans tous les pays. Il faut néanmoins admettre que les marchés financiers mondiaux sont intrinsèquement instables. Même s'ils ne connaissent pas chaque jour des variations de grande ampleur - en particulier à la baisse -, de telles variations occasionnelles sont pratiquement inévitables. Nous pensons que ce risque doit être mieux intégré dans les politiques publiques ainsi que dans la stratégie des entreprises.
3. Pour l'heure, une bonne partie du débat sur les moyens des politiques publiques face à la récente crise financière et sur la recherche des causes de cette crise se concentre sur la volatilité des marchés et sur les éventuels « palliatifs » destinés à limiter cette volatilité dans l'immédiat. Malheureusement, un grand nombre des solutions proposées font l'impasse sur les causes du retrait massif des investissements réalisés dans une catégorie entière de pays.

La contagion financière

4. Nombreux sont les experts qui affirment qu'un effondrement généralisé de la confiance dans les marchés financiers mondiaux a des effets négatifs sur des économies dont les paramètres fondamentaux sont sains, et que limiter la propagation de cette volatilité doit donc être considéré comme un objectif essentiel. Une aggravation générale de la situation économique dans un grand nombre de pays peut souvent contraindre les investisseurs à réexaminer leur disposition à prêter à d'autres pays, sans pour autant que la situation intrinsèque de ces derniers ait changé. Ce réexamen peut faire suite à une décision des prêteurs de réduire leur exposition sur des marchés fondamentalement plus solides par peur du risque de repli macroéconomique qui découlerait d'une baisse des flux d'échanges et d'investissements entre les pays concernés. Cependant, la volatilité

récemment observée dans de nombreux pays tient plus à « *l'effet de démonstration* » : les investisseurs se sont sentis obligés « *de retirer leur capital de pays présentant les mêmes problèmes que ceux rencontrés dans le premier pays en crise*¹ ».

5. Le BIAC considère que la contagion de cette crise appelle deux remarques. En premier lieu, il est clair que la crise en Asie du Sud-Est est partie de pays affichant des paramètres fondamentaux (en termes de finances publiques ou de balance des paiements) relativement sains, même si leur déficit des opérations courantes était de toute évidence important (en Thaïlande et en Malaisie, par exemple) dans la période qui a précédé les événements de juillet 1997². En second lieu, il est tout aussi vrai que, par la suite, les retraits de fonds engagés dans les marchés émergents en général, ainsi que la perception actuelle d'un risque mondial, tiennent à la vulnérabilité d'un ensemble de pays à l'assise économique beaucoup plus fragile (la Russie, par exemple). Cette seconde catégorie, qui rassemble la majorité des marchés émergents, n'est pas formée de « spectateurs innocents », mais plutôt d'économies qui ont trop tardé à mettre en œuvre les réformes nécessaires. Sur ces deux aspects, c'est surtout le premier qui retient l'attention internationale : comment protéger les économies d'une instabilité soudaine, d'origine financière. La plupart des membres du BIAC estiment pour leur part que la grande question sur la manière de parvenir à une convergence vers des politiques macroéconomiques saines entre toutes les grandes économies, y compris émergentes, est au moins aussi importante que celles de l'architecture financière internationale et de la supervision des flux et des réserves financiers au niveau national ou international.

6. Néanmoins, la crise récente nous a notamment appris qu'il est extrêmement risqué d'exposer une économie à des entrées de capitaux étrangers à cours terme avant que le système financier de ce pays soit suffisamment développé pour pouvoir faire face à un retrait massif et imprévu de ces capitaux. Cela montre qu'un pays ne peut pas bénéficier des avantages d'un système financier international sophistiqué s'il ne dispose pas en même temps de la discipline interne qui lui permette de s'adapter sans crise à un changement des circonstances économiques. Parmi les domaines dans lesquels il est crucial d'améliorer cette discipline, il faut citer l'élaboration de procédures de mise en faillite et de renflouement des entités privées défailtantes, la conclusion de nouveaux accords de partage du risque entre créanciers et débiteurs et la définition de mécanismes pour limiter les garanties publiques explicites et implicites concernant l'endettement privé.

7. Nous considérons que de nombreux changements fondamentaux sont survenus depuis 10 à 15 ans dans le système international, avec pour effet de faire progresser non seulement les perspectives et l'espoir des pays pauvres de se développer de manière bénéfique à tous, mais aussi l'aptitude des sociétés plus riches à interagir avec ces pays en tant que partenaires plutôt que de bienfaiteurs ou de gardiens de la paix. Ces améliorations doivent rester acquises. Cependant, nous nous permettons d'observer qu'il n'est pas possible de réaliser simultanément toutes les conditions suivantes au sein d'un même environnement économique :

¹ Michael Bordo, "*International Rescues Versus Bailouts: An Historical Perspective*," discours prononcé à l'occasion de la Conférence monétaire du *Cato Institute*, le 22 octobre 1998, pp. 7-9. L'original anglais est disponible à l'adresse Internet suivante : www.cato.org/events/monetary.html.

² Ce problème tient en partie à ce que certains pays d'Asie donnaient l'illusion de la solidité par manque de transparence de leur système financier. Dans ces conditions, les investisseurs étrangers n'étaient pas à même d'évaluer le niveau d'endettement des entreprises - du moins avant que la crise ne fasse apparaître les faiblesses au grand jour. Pour autant, cela ne doit pas absoudre totalement les investisseurs étrangers, qui investissaient dans des entreprises sans disposer d'informations claires sur leur endettement. Après tout, le manque de transparence devrait en lui-même être un facteur de décision important.

- i. Les économies émergentes doivent être à même de rechercher des gains de productivité par la spécialisation des échanges.
- ii. Les capitaux privés doivent rester libres de se diriger vers les économies émergentes, via l'investissement direct et différentes autres formes de prêt.
- iii. Les entreprises doivent être en mesure de déterminer librement la nature exacte du véhicule financier qu'elles souhaitent utiliser pour telle ou telle relation débiteur/créancier, et notamment de choisir la forme d'investissement - à court ou long terme - appropriée à leurs opérations.
- iv. Mais, dans le même temps, les économies émergentes qui reçoivent ces investissements doivent être libres d'appliquer n'importe quelle politique macroéconomique et institutionnelle, y compris celles qui fondent la recherche de la croissance et le développement de la capacité productive (par l'exportation au détriment des autres économies émergentes avec lesquelles elles sont en concurrence) sur l'emprunt à court terme.

8. Tandis qu'un nombre croissant de commentateurs se concentrent sur une solution d'opportunité politique : celle du contrôle des mouvements de capitaux (c'est-à-dire l'élimination de la condition iii), nous estimons qu'il convient de chercher la réponse au niveau de la surveillance des politiques macroéconomiques et institutionnelles (c'est-à-dire en apportant des restrictions à la condition iv) et cela, sauf à sacrifier les conditions i et ii (qui sont nécessairement liées). Même s'il est peut-être nécessaire d'étudier l'impact de certains instruments financiers, tels que les fonds de spéculation, les recommandations en vue d'un contrôle poussé des mouvements de capitaux à court terme feraient plus de mal que de bien et il faut donc s'en abstenir. De toute évidence, les contrôles sur les mouvements de capitaux ne peuvent que perturber les schémas d'investissement, faire baisser les taux de croissance réels et encourager la corruption, sans pour autant réduire la fréquence ou la probabilité des crises économiques et des récessions.

Une surveillance insuffisante

9. Nous considérons que l'attention des décideurs devrait tout d'abord s'attacher à déterminer quels facteurs empêchent une évaluation prudente du risque, en particulier lorsque de telles négligences se produisent à grande échelle sur une période prolongée. La Banque des règlements internationaux (BRI) a récemment reconnu avec emphase à quel point des résultats et des circonstances économiques favorables pouvaient être porteurs de problèmes à venir, la bonne tenue des paramètres fondamentaux d'une économie nationale risquant de conduire à des dépenses excessives et d'attirer des investissements moins performants³. Cela nous amène à conclure que, sans être une panacée, l'existence d'un mécanisme permanent d'interaction et d'examen par les pairs, organisé entre les décideurs d'économies significatives, contribuerait à la stabilité d'une manière significative.

10. Cependant, si l'on peut comprendre qu'un excès d'optimisme soit capable d'affecter les marchés et - peut-être plus encore, les décideurs - nous pensons qu'il vaut la peine de se demander pourquoi une telle forme d'optimisme est à même d'envahir à un tel point les marchés financiers mondiaux. Il n'était pas concevable d'attendre des agences privées de notation financière qu'elles tirent la sonnette d'alarme, sachant que ces agences ne sont ni conçues ni censées jouer un rôle de surveillance à l'échelle mondiale. Il est improbable qu'elles puissent prévoir l'arrivée d'une crise. En effet, les projets dont se préoccupent ces agences sont généralement spécifiques à un pays ou à

³ Banque des Règlements Internationaux, *68^e Rapport annuel*, Bâle, 1998, pp. 162-163.

une entreprise, alors qu'une crise est forcément précipitée par des difficultés rencontrées *simultanément* par un ensemble de pays ou de (grandes) entreprises (ou établissements financiers). En d'autres termes, c'est *la conjonction des événements* qui précipite normalement une crise de grande ampleur.

II. Aborder les problèmes essentiels

11. Cela nous amène à deux conclusions provisoires. Tout d'abord, il importe de saisir les « *effets salutaires* » des crises comme celle-ci pour instiller un sens de l'humilité dans les débats internationaux. Lorsque tout va bien, les pouvoirs publics et les organisations internationales devraient se garder d'exagérer au sujet des « *réussites* » et de présenter les expériences de développement systémiques et endogènes - telles que la croissance rapide des flux financiers privés en direction des pays en développement - comme bonnes en elles-mêmes et par elles-mêmes. Les ressources publiques pourraient être mieux utilisées pour favoriser notre compréhension de la manière dont les décideurs resteront confrontés à des défis et à des risques traditionnels et « *démodés* » dans la « *nouvelle économie mondiale* ». Ensuite, nous pensons qu'il est temps de réexaminer les faiblesses des mécanismes actuels de dialogue, de suivi et de surveillance. Il faut en particulier comprendre que pour contribuer véritablement à améliorer la stabilité et à renforcer les institutions dans le monde en développement, on a très probablement plus besoin de mécanismes sobres et discrets, permettant de maintenir durablement l'attention sur les problèmes et d'accueillir des contacts fondés sur la confiance entre les décideurs, que d'actions, quelles qu'elles soient, susceptibles de faire les gros titres.

La transparence des institutions existantes

12. La transparence sert à quelque chose (prévenir les crises monétaires ou bancaires, par exemple) lorsqu'il existe des institutions ayant la mission, la capacité et le poids leur permettant d'entreprendre les analyses et les évaluations pour donner l'alerte lorsque les paramètres fondamentaux d'une économie se détériorent. De même, l'analyse peut servir à quelque chose lorsqu'il existe un processus de surveillance bien défini. Quel est, alors, le meilleur mécanisme pour entreprendre cette surveillance ?

13. Le BIAC ne partage absolument pas l'opinion répandue selon laquelle il suffirait d'institutions et de réglementation internationales nouvelles pour que l'économie mondialisée ressemble davantage à une économie nationale. Sachant qu'il n'existe pas de gouvernement mondial - qu'il ne peut pas et qu'il ne devrait sans doute pas en exister un - le fait de jeter au petit bonheur dans le paysage économique mondial des institutions qui ne pourraient de toute façon fonctionner qu'à condition de disposer de suffisamment d'autorité et de légitimité ne fera qu'ajouter à la confusion actuelle. En l'absence d'une légitimité et d'une crédibilité fermement établies, les tentatives de réglementer les choses à l'échelon mondial risquent fort d'être, au mieux, parcellaires et incohérentes. Indépendamment des mérites d'un réexamen du système actuel de surveillance financière internationale, le débat sur la création d'un nouveau « *prêteur de dernier recours* » à l'échelle mondiale n'est vraiment pas au cœur du problème. La question demeure la suivante : comment influencer la politique économique mise en oeuvre par des entités *a priori* souveraines, de façon que la fonction de prêteur en dernier ressort ne trouve pas à s'exercer trop souvent ?

III. Redynamiser la coopération multilatérale avec de nouveaux acteurs

14. Si une autorité mondiale de réglementation financière, ou toute autre forme de relations descendantes (donneurs/bénéficiaires) deviennent de plus en plus difficile à mettre en œuvre de nos jours, ce qui semble être le cas, quels sont alors les autres mécanismes envisageables ? Comment persuader les Etats-nations souverains de prendre part à un processus volontaire, mais réel, de suivi des performances économiques qui couvrirait non seulement leurs interdépendances financières avec le reste du monde, mais aussi une évaluation de leurs institutions, de leur politique macroéconomique et de leurs tendances « nationales » ?

15. De toute évidence, un tel processus devra prévoir une interaction régulière, plutôt que des décisions au coup par coup, même lorsque les performances économiques semblent satisfaisantes. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, le succès peut renfermer les germes des problèmes à venir. A l'issue des quatre dernières décennies et plus de développement, il existe aujourd'hui selon nous un grand nombre de pays non-membres de l'OCDE qui, en ce qui concerne leur développement, ne peuvent plus être qualifiés de débutants. En effet, leur sort ne dépend plus intégralement des organismes financiers internationaux donneurs, compte tenu des capacités et des ambitions de leurs dirigeants. En d'autres termes, tout organisme de surveillance tel que nous l'envisageons ici devra traiter les pays émergents comme les égaux des économies avancées de l'OCDE. Nous sommes convaincus que cette réciprocité dans l'évaluation et la surveillance par les pairs est une condition *sine qua non* pour générer un niveau d'intérêt et d'engagement suffisant de la part des dirigeants des économies émergentes. Ces derniers pourront alors prendre une part significative au processus. Ainsi, les nouveaux intervenants auraient leur mot à dire dans toute procédure d'évaluation qui concernerait aussi les économies avancées.

Relations avec les Pays Non-membres (« Outreach ») ou surveillance mutuelle

16. L'OCDE réfléchit depuis près d'une décennie à son rôle dans le monde actuel, qui comporte un nombre croissant « d'acteurs » nationaux, ainsi que sur la manière dont elle peut atteindre ces derniers par ses activités. Cependant, jusqu'ici, une grande partie des activités revêt la forme de programmes *ad hoc* ou descendants, essentiellement conçus pour véhiculer l'expérience des pays de l'OCDE et de l'Organisation dans le reste du monde. S'il est certain que ce type d'interaction est utile, le BIAC estime que le degré de cohérence requis entre pays développés et économies émergentes impose un mécanisme prévoyant un engagement beaucoup plus extensif et poussé des décideurs économiques de part et d'autre.

17. Plusieurs initiatives multilatérales ont été prises récemment pour renforcer la cohérence entre les politiques. Une proposition a été lancée pour créer un groupe *ad hoc* de 22 pays, qualifiés « d'économies systématiquement significatives ». Ce groupe sera chargé de travailler sur les questions de la transparence et du renforcement des institutions financières internationales. Cette initiative a reçu la mission bien définie d'étudier les options possibles pour l'architecture et les interconnexions entre ces institutions. Cependant, si le besoin d'engager un dialogue sur des mesures et des performances économiques plus larges devait se faire sentir ultérieurement, comme nous pensons que cela devrait être le cas, ce mécanisme devrait aussi englober ces économies significatives. Notons que ce G 22 est *grosso modo* composé pour moitié de pays de l'OCDE.

18. Le modèle du G 22 convient certes parfaitement à sa mission actuelle. Pour autant, en l'absence de dispositions claires sur l'instauration d'un secrétariat permanent international et neutre et d'une procédure claire et transparente d'examen de la politique de ses membres,

comment préserver le dialogue et la coordination entre des groupes de pays qui comptent à la fois des Membres et des non-membres de l'OCDE ? L'expérience du modèle du G7 montre que les mécanismes internationaux de haut niveau quasi informels ne sont pas appropriés pour traiter les questions internationales nécessitant une attention de longue durée de la part des organes gouvernementaux concernés, sauf lorsqu'ils sont en mesure de déléguer le travail de fond à d'autres organisations (souvent à l'OCDE).

19. Comment, dans ces conditions, créer un mécanisme :

- qui ne soit pas *ad hoc*, c'est-à-dire qui fonctionne de manière suffisamment régulière pour bénéficier de l'engagement des instances de haut niveau et des décideurs à l'échelon pratique ;
- dans lequel tous les membres aient un statut et un engagement égaux ;
- qui regroupe un nombre de pays suffisamment restreint pour permettre des relations de travail efficaces entre les ministères respectifs et le secrétariat international, et un fonctionnement proche du fonctionnement actuel de l'OCDE ;
- et qui englobe en même temps toutes les économies significatives ?

20. Nous recommandons aux représentants des pouvoirs publics nationaux de réfléchir à l'utilisation et au développement des ressources et du modèle actuels de l'OCDE en vue d'élaborer un mécanisme de surveillance économique international prévoyant une participation régulière des principales économies. A notre sens, faire participer les économies significatives d'un point de vue systémique à des examens périodiques par des pairs contribuerait notablement à la surveillance multilatérale et à la transparence. Ainsi, les décideurs seraient mieux à même de comprendre les conditions macroéconomiques et les problèmes structurels des différents pays considérés et disposeraient d'un mécanisme plus efficace de coordination des politiques. Nous avons cru comprendre que certaines mesures avaient déjà été adoptées en vue d'inviter des économies non-membres de premier plan à participer à certaines réunions sur les prévisions économiques. Le BIAC soutient cette orientation.

21. Indépendamment de tout rôle actif qu'elle peut être amenée à jouer dans le domaine de la surveillance économique, l'OCDE pourrait être bien placée pour améliorer la collecte et l'analyse de statistiques et d'informations institutionnelles relatives aux marchés financiers, en particulier en ce qui concerne les marchés émergents et les nouveaux instruments d'investissement (y compris, par exemple, les « hedge funds »), qui sont de plus en plus diversifiés. Le caractère non contraignant des décisions de l'OCDE ainsi que l'absence de tensions concernant le financement de cette organisation pourraient effectivement faciliter la constitution d'un environnement bien adapté au partage de l'information dans ces domaines sensibles.

Quelle peut être la contribution des milieux d'affaires ?

22. Si l'OCDE finit par exercer un rôle plus important dans la coordination économique avec des économies non-membres de premier plan, les milieux d'affaires seraient intéressés et disposés à participer - quoi que de manière informelle - au processus de surveillance. Dans ses contacts annuels informels avec le secrétariat du Département économique, le BIAC a montré que son expérience de la prévision économique rendait possible un dialogue précieux et apprécié parce que permettant une meilleure compréhension de la pensée qui sous-tend les prévisions des deux parties. Il conviendrait d'envisager une participation plus directe et plus régulière de représentants des milieux d'affaires aux travaux du Comité de la politique économique et du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement.

23. Les entreprises sont également prêtes à contribuer à un dialogue avec les pouvoirs publics nationaux sur la surveillance des mouvements de capitaux, et notamment de leur destination et de leur composition, ainsi qu'à une évaluation des risques potentiels liés à l'encours des capitaux investis ou empruntés. L'OCDE pourrait envisager de faire appel au secteur privé à titre expérimental, pour vérifier que les statistiques collectées et les évaluations réalisées dans ce domaine correspondent à la réalité.

Un rôle permanent de diffusion de meilleures pratiques

24. L'opinion selon laquelle l'OCDE devrait se concentrer sur la surveillance multilatérale n'est certes pas forcément partagée unanimement dans les milieux d'affaires. Ceux-ci s'accordent en revanche davantage à penser que l'OCDE pourrait fournir des conseils aux économies significatives non-membres dans le domaine de la réforme structurelle, notamment en ce qui concerne la fiscalité, les systèmes financiers et la politique de l'emploi.

25. De plus, le BIAC estime nécessaire que des organismes de coordination économique internationale respectables - l'OCDE en est un - prennent fermement position contre les formes d'activisme politique hâtif visant à soigner les symptômes de la crise actuelle, en édictant par exemple une réglementation limitant les mouvements de capitaux à court terme. Avant que les gouvernements se précipitent pour mettre en œuvre de telles mesures « temporaires », il convient de rappeler aux décideurs que le provisoire a une nette tendance à durer. Nous exhortons donc ces gouvernements à évaluer précisément les coûts et avantages de tout projet de réglementation, comme le recommandent les travaux de l'OCDE sur la réforme de la réglementation.

Un cadre multilatéral pour l'investissement

26. Le BIAC considère que l'OCDE a aussi un rôle important à jouer dans l'instauration de règles de haut niveau à l'échelle de la planète. Ainsi, nous sommes convaincus que les effets de la crise actuelle auraient pu être atténués si l'Accord multilatéral sur l'investissement avait été en vigueur. S'il existe des structures favorisant la responsabilité, la transparence et l'absence de discriminations, (a) les choix des investisseurs peuvent favoriser des entreprises présentant de réels avantages concurrentiels, et donc promouvoir l'efficacité et la croissance économique et (b) en conséquence, la confiance des investisseurs peut être renforcée, avec pour effet de réduire le risque de fuite soudaine et généralisée des capitaux.

27. Un cadre réglementaire international garantissant la non-discrimination dans l'investissement direct étranger n'aurait pas exacerbé la situation actuelle en « *accordant aux*

entreprises multinationales des droits supérieurs à ceux des Etats souverains ». Il aurait au contraire favorisé la stabilité en conférant aux entreprises le sentiment de confiance nécessaire pour réaliser des investissements directs à long terme, nettement moins enclins à la fuite des capitaux⁴. On s'accorde à reconnaître que les investissements directs sont les modes d'entrée de capitaux les mieux à même, notamment, de garantir l'efficacité des investissements, d'éviter la réorientation des flux de capitaux vers la consommation courante ou de générer des flux financiers relativement stables et prévisibles : autant de facteurs qui contribuent à la stabilité et à la confiance⁵.

28. Le BIAC est persuadé qu'il y aura inévitablement un AMI à un moment ou à un autre, car un tel dispositif constitue une composante essentielle du système économique international. Hors de l'OCDE, de nombreux pays aspirent à satisfaire à des exigences définies à l'échelle internationale, dans la mesure où ils souhaitent encourager les investisseurs étrangers à choisir leur marché national. L'OCDE a un rôle essentiel à jouer dans l'établissement d'un consensus relatif à ces attentes. Nous espérons que les travaux sur ce projet important se poursuivront et que les débats sur des normes de haut niveau, intégreront les principaux destinataires non-membres d'investissements directs étrangers.

Le gouvernement d'entreprise

29. De même, le BIAC considère que les lignes directrices de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise pourraient, à condition de représenter correctement les opinions communes des pays Membres de l'OCDE, apporter une contribution utile. En effet, elles pourraient à la fois favoriser un examen complet des pratiques de gouvernement d'entreprise et renforcer la confiance des investisseurs sur les marchés émergents où ces conseils sont appliqués à bon escient. Nous espérons que cet exercice restera orienté sur une amélioration de la transparence et du sens de la responsabilité des conseils d'administration et des dirigeants vis-à-vis des actionnaires, en particulier dans la mesure où il souligne la responsabilité des administrateurs en termes de gestion du risque, d'une part, et de viabilité et de solvabilité des entreprises concernées, d'autre part. Le BIAC s'attendrait à participer pleinement à tout examen et à l'élaboration des conclusions à cet égard, afin que toutes les cultures et les pratiques de gouvernement d'entreprise soient reflétées.

La lutte contre la corruption

30. La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales constitue un outil très important pour améliorer la transparence, et les milieux d'affaires soutiennent fortement son adoption. Le BIAC estime que sa mise en œuvre intégrale et rapide, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'OCDE, associée à des déclarations résolues de la part des pays-membres de l'OCDE contre l'extorsion de fonds (aspect non couvert par la Convention), pourrait favoriser la transparence des structures et la confiance des investisseurs.

⁴ J. Frankel et A. Rose, 1996, "Currency Crashes in Emerging Markets: Empirical Indicators", NBER Working Paper n°5437, cité dans H. Reisen, 1998, "Domestic Causes of Currency Crises: Policy Lessons for Crisis Avoidance", rapport technique n°136 du Centre de Développement de l'OCDE, juin.

⁵ H. Reisen, 1998, op. cit, p.27, et les travaux cités dans ce rapport.

IV. Conclusion : un nécessaire engagement pour donner à l'OCDE un rôle dynamique

31. Le BIAC est conscient que les recommandations énoncées dans ce document peuvent nécessiter une réorientation substantielle des travaux et des relations de l'OCDE avec les pays non-membres. En outre, l'accroissement du rôle de l'organisation en vue d'éviter les crises financières à venir - ou, au moins, de favoriser une meilleure compréhension de ces crises - suppose que les pays-membres s'engagent à accroître leur financement en conséquence. Le BIAC considère qu'il faut répondre à ces questions si l'on veut que l'OCDE apporte une contribution significative et pro-active (c'est-à-dire pas seulement réactive) à la restauration de la confiance et de la stabilité dans le système financier international.

Questions aux Représentants Permanents :

1. *Les Représentants Permanents pensent-ils qu'il serait judicieux d'élargir les processus de politique économique et d'examen du développement de l'OCDE, les activités de suivi économique national et international ainsi qu'un certain nombre de comités oeuvrant dans les relations financières internationales au point d'accorder aux économies émergentes une adhésion de plein droit (aux comités, et non à l'Organisation) ?*
2. *Le cas échéant, les représentants doivent-ils être prêts à envisager un arrangement flexible pour ces comités, afin de rendre possible un système de rotation des membres permettant une représentation adéquate des différentes régions du monde dans une activité donnée, tout en maintenant à un niveau raisonnable le nombre des intervenants actifs autour de la table ? Seraient-ils disposés à réfléchir à l'intérêt d'une architecture stratifiée pour la composition et la participation aux comités ?*
3. *Parmi les domaines dans lesquels il importe d'approfondir la participation des pays non-membres, le BIAC mentionne les travaux de l'OCDE sur la réforme structurelle dans les domaines de la fiscalité, des systèmes financiers et de la politique de l'emploi, ainsi que la diffusion de normes multilatérales de haut niveau concernant l'investissement, le gouvernement d'entreprise et la corruption. Convient-il d'y ajouter d'autres domaines ?*
4. *Existe-t-il à l'échelon national une volonté politique de donner à l'OCDE un rôle important en vue de favoriser la confiance des investisseurs et la stabilité des marchés de capitaux ? Si ce n'est pas le cas, de quelle manière et dans quel cadre la question de l'amélioration de la surveillance devrait-elle être traitée ?*